

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018



Le vingt septembre deux mille dix-huit, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers, Valor3e, légalement convoqués le treize septembre deux mille dix-huit, se sont réunis au siège du syndicat, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET, Président, Cédric VAN VOOREN, Jacques RETHORE, Gérard ESNAULT, Vice-Présidents, Denis SOURICE et Joël BARAUD, Mesdames Annick JEANNETEAU, membres du Bureau, Christine DECAENS, Marie-Christine GALY, Danielle ALLAIN et Danièle GADAIS, Messieurs Philippe BRETAUDEAU, Jean-François BAZIN, Jacques LUCAS, Paul CORBET, Jean-René FONTENEAU, Pierre MARY (représentant Pierre MALINGE).

Etaient excusés : Messieurs Fabien DUVEAU, Christian BERNARD (ayant donné pouvoir à Jacky BOURGET) et Jean TEURNIER, Madame Viviane HERMON.

Etaient absents :

Monsieur Gérard ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum (17 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 est soumis à approbation.

Vu le procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 joint en annexe.

Les membres du Comité Syndical approuvent celui-ci.

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente du 19 avril 2018, le Président a pris les décisions suivantes au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2018/03 portant acceptation de l'offre faite par la Société PREFAKIT pour un prix total de 25 730,00 € HT selon les montants suivants :
 - Charpente et couverture : 12 890,00€ HT,
 - Bardage vertical : 5 940,00 € HT,
 - Portails : 5 100,00 € HT,
 - Permis de construire : 1 800,00 € HT.
- Décision n°2018/04 portant acceptation de l'offre faite par la Société Com Son Image pour un prix total de 11 000,00 € HT selon les montants suivants :
 - Rédaction texte, voix off et présentation journaliste : 1 500 € HT
 - 3D et effets spéciaux : 3 000 € HT
 - Tournage, prises de vue drone et montage : 6 500 € HT.
- Décision n°2018/05 portant acceptation de l'offre faite par la Société CHOLET TP pour un prix total de 17 180,88 € HT selon le détail et le descriptif du devis.
- Décision n°2018/06 portant reconduction pour une année des prestations demandées à l'entreprise BRANGEON TRANSPORTS titulaire du marché n°2014/02.
- Décision n°2018/07 portant reconduction pour une année des prestations demandées l'entreprise GEVAL - VEOLIA PROPLETE titulaire du marché n°2014/03 Lot 1.
- Décision n°2018/08 portant reconduction pour une année des prestations demandées l'entreprise ALCEA titulaire du marché n°2014/03 Lot 2.

- Décision n°2018/09 portant reconduction pour une année des prestations demandées l'entreprise BOUYER LEROUX ENFOUISSEMENT titulaire du marché n°2014/03 Lot 3.
- Décision n°2018/10 portant acceptation de l'offre faite par le Cabinet CORNET-VINCENT-SEGUREL pour un montant total de 23 100,00 € HT.
- Décision n°2018/11 portant acceptation de l'offre faite par la Société PRECIA MOLEN pour un prix total de 21 025,62 € HT selon le détail et le descriptif du devis.

Arrivée en séance de Jacques RETHORE et Joël BARAUD

Lors de la lecture des décisions prises au titre de la délégation du Comité Syndical, quelques échanges ont lieu sur les niveaux de redevance incitative sur chaque territoire. Monsieur le Président indique également que le film de présentation du centre de tri sera diffusé à l'issue du Comité Syndical et qu'il sera transmis par mail à chaque membre du Comité Syndical.

3 | ADMINISTRATION GENERALE | DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CSS DE BOURGNEUF-EN-MAUGES

Le Syndicat Mixte Valor3e est titulaire des autorisations préfectorales d'exploiter l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux et l'unité de Tri Mécano Biologique de Bourgneuf en Mauges. Ces deux installations sont assujetties à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. A ce titre, une Commission de Suivi de Site (CSS) a été constituée par l'arrêté préfectoral n°DIDD-2013/255 du 22 juillet 2013. Cet arrêté préfectoral prévoit la présence de quatre représentants du Syndicat Mixte Valor3e (deux titulaires et deux suppléants).

La Commission de Suivi de Site est composée d'un organe collégial et d'un bureau où siège un représentant de chaque collège. L'organe collégial est composé de 5 collèges qui sont :

- Administrations d'Etat,
- Riverains,
- Exploitant (titulaire l'arrêté préfectoral, à savoir Valor3e),
- Salariés,
- Elus des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale.

Cette commission a une durée de vie de 5 ans. Elle est arrivée à son terme durant cet été. Il est donc nécessaire de désigner à nouveau des représentants pour Valor3e.

A ce jour, les représentants de Valor3e sont :

- **représentants titulaires auprès de la CSS :**
 - Monsieur Jacky BOURGET
 - Monsieur Cédric VAN VOOREN
- **représentants suppléants auprès de la CSS :**
 - Monsieur Gérard ESNAULT
 - Monsieur Pierre MALINGE

Considérant qu'il convient d'élire de nouveaux représentants titulaires et suppléants de Valor3e auprès de cette commission suite au renouvellement du Comité Syndical.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident de désigner les mêmes représentants auprès de la Commission de Suivi de Site, à savoir :

- **représentants titulaires auprès de la CSS :**
 - **Monsieur Jacky BOURGET**
 - **Monsieur Cédric VAN VOOREN**

- **représentants suppléants auprès de la CSS :**
 - **Monsieur Gérard ESNAULT**
 - **Monsieur Pierre MALINGE**

4 | ADMINISTRATION GENERALE | GESTION DES TRANSFERTS DE DECHETS RECYCLABLES

Lors du Comité Syndical précédent, le Syndicat Mixte Valor3e a créé un groupement de commande et lancé une consultation pour un marché public concernant le tri des déchets recyclables de son territoire et ceux des Communautés de Communes de l'Airvaudais-Val de Thouet, du Thouarsais, de Parthenay-Gâtine et de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Pour mémoire, ce marché a pour objet :

- L'exploitation du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels avec le flux emballages et le tri des plastiques issus des collectes sélectives en mélange,
- Le tri simplifié préalable pour capter ce flux plastique à partir des déchets recyclables en mélange,
- Le transport des déchets recyclables vers le centre de tri et vers le centre de tri simplifié pour les déchets en mélange,
- La gestion de refus du tri des déchets issus des collectes sélectives.

Pour réaliser cela, et donc mutualiser au niveau du groupement tous les frais, il est nécessaire que Valor3e assure pour le compte des adhérents la gestion des transports des déchets recyclables à partir du 1^{er} janvier prochain.

A ce jour, la situation est diverse selon chaque territoire.

Le tableau ci-dessous reprend les solutions mises en place sur chaque territoire :

EPCI	Mécanisme de transfert des déchets recyclables
CA Agglomération du Choletais	Vidage en direct sur le site du centre de tri Vidage sur le quai de transfert de Montilliers
CA Mauges Communauté	Vidage en direct sur le site du centre de tri Vidage chez le prestataire de collecte avec transfert intermédiaire depuis La Poitevinière, Montjean et Cholet
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	Vidage chez FERS à Clisson
CC Sèvre & Loire	Vidage en direct sur le site du centre de tri

La gestion des transferts est une mission qui peut être rattachée à l'exercice de la compétence traitement ou de la compétence collecte selon les choix opérés par les personnes publiques en charge de ces questions.

A la manière des déchets ménagers résiduels, il est donc proposé qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, Valor3e assure la gestion de cette mission.

Naturellement, cela se fera sans un bouleversement brutal des lieux de vidage. En effet, les évolutions ont été intégrées par les structures adhérentes. Nous pouvons citer comme exemple la Communauté de Communes Sèvre & Loire, dans le cadre de son nouveau marché de collecte le lieu unique de vidage des bennes a été précisé. Il s'agit en l'espèce du centre de transfert des déchets de Saint-Germain-sur-Moine.

Le tableau ci-dessous présente le futur fonctionnement pour chaque structure adhérente :

EPCI	Mécanisme de transfert des déchets recyclables
CA Agglomération du Choletais	Vidage en direct sur le site du centre de tri simplifié Vidage sur le quai de transfert de Montilliers
CA Mauges Communauté	Vidage en direct sur le site du centre de tri Vidage à Bourgneuf-en-Mauges et à Saint-Germain-sur-Moine
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	Vidage chez FERS à Clisson puis vidage à Saint-Germain-sur-Moine
CC Sèvre & Loire	Vidage à Saint-Germain-sur-Moine

En parallèle à cette situation, Valor3e devra s'interroger sur une optimisation des sites de transferts suite à l'extension de son territoire vers l'Est et le recours à un site de transfert appartenant à un prestataire privé. Pour cela, une étude globale pourrait être conduite sur 2019.

Considérant qu'il appartient à chaque structure adhérente de négocier des avenants à leur marché de collecte ou de transfert pour prévoir la cession de cette prestation à Valor3e.

Il est proposé de valider ce nouveau partage des missions entre Valor3e et ses structures adhérentes et de demander à chacune d'entre elles de lancer la négociation, s'il y a lieu, avec leurs prestataires pour individualiser cette tâche.

Monsieur le Président indique que le sujet a été largement anticipé par les collectivités adhérentes mais qu'il reste nécessaire de formaliser ce nouveau partage des missions pour que les titulaires des marchés soient informés officiellement.

Monsieur le Président exprime également sa satisfaction à ce que Valor3e assure la gestion des transferts-transport pour que les déchets recyclables soient évacués quotidiennement vers le centre de tri. De cette manière, c'est la qualité intrinsèque des matériaux recyclables qui est préservée (pas d'humidité par exemple) et l'on optimise les transports en chargeant au mieux les camions ce qui réduit l'emprunte carbone.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe de l'exercice par Valor3e de la mission de transfert des déchets ménagers recyclables,**
- **de mandater le Président pour qu'il informe chaque structure adhérente de ce nouveau fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2019 pour qu'elles puissent négocier avec leurs prestataires respectifs,**
- **d'approuver le principe d'une étude globale sur les transports et transferts de Valor3e à réaliser l'an prochain,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

Suite au vote du Budget Primitif 2018, il est nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires.

Ces modifications ont pour objet de prendre en compte l'ouverture de nouveaux crédits budgétaires afin de réaliser des opérations non prévues initialement, comme l'achat des parts sociales du capital de la future SPL pour le tri.

Il est donc possible de passer les écritures comptables suivantes :

Section	Sens	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	Recette	70688-812	Autres prestations de services	+ 235 000,00 €
Fonctionnement	Dépense	66111-01	Intérêts des emprunts et dettes	+ 20 000,00 €
Fonctionnement	Dépense	023	Virement à la section d'investissement	+ 215 000,00 €
Investissement	Recette	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 215 000,00 €
Investissement	Recette	024	Produits des cessions d'immobilisations	+ 60 000,00 €
Investissement	Recette	1641-01	Emprunts en euros	+ 410 000,00 €
Investissement	Dépense	1641-01	Emprunts en euros	+ 215 000,00 €
Investissement	Dépense	2188-104-812	Autres immobilisations corporelles	+ 30 000,00 €
Investissement	Dépense	2188-106-812	Autres immobilisations corporelles	+ 40 000,00 €
Investissement	Dépense	2031-100-020	Frais d'études	+ 60 000,00 €
Investissement	Dépense	272-100-020	Titres immobilisés	+ 340 000,00 €

Monsieur le Président précise que les parts sociales du capital de la SPL seront financées par un emprunt étant donné le caractère d'investissement de cette opération.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident :

- **d'approuver la modification des inscriptions budgétaires comme indiquées ci-dessus.**

Dans le cadre du projet de création du futur centre de tri de La Tessoualle/Loublande, il est possible d'obtenir pour la phase d'étude des subventions auprès de l'ADEME.

Ces fonds peuvent être mobilisés pour financer en partie les missions d'Assistance à Maître d'Ouvrage que Valor3e a lancé pour travailler en temps masqué avec la Société Publique Locale.

Pour mémoire, ces AMO sont les suivantes :

- AMO juridique pour mettre en place la SPL
- AMO technique pour préparer la consultation des entreprises pour concevoir et construire le centre de tri
- AMO financière pour réaliser le business plan de la future SPL

Considérant l'opportunité de demander des soutiens financiers auprès de l'ADEME pour réaliser ces missions d'AMO.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident :

- **de valider le principe de demande de subvention pour les trois missions d'AMO auprès de l'ADEME**
- **de mandater le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 15h10.

Le Président,
Jacky BOURGET

A blue ink signature of Jacky Bourget, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire de Séance,
Gérard ESNAULT

A black ink signature of Gérard Esnault, featuring a large, stylized initial 'G' and 'E' followed by a horizontal line.

Danielle ALLAIN	Joël BARAUD 	Jean-François BAZIN
Christian BERNARD 	Philippe BRETAUDEAU 	Paul CORBET
Christine DECAENS 	Fabien DUVEAU	Jean-René FONTENEAU 
Danièle GADAIS 	Marie-Christine GALY	Viviane HERMON
Annick JEANNETEAU 	Jacques LUCAS 	Pierre MALINGE 
Jacques RETHORE	Denis SOURICE 	Jean TEURNIER
Cédric VAN VOOREN 		